

Les statistiques sur le recyclage et la valorisation des déchets inertes du BTP en Normandie

**Economie circulaire et matériaux de construction en Normandie :
focus sur la réalité du recyclage et de la valorisation.**

Conscients de leurs obligations et de leur rôle à jouer dans la préservation des ressources naturelles, les exploitants des carrières de granulats se sont engagés dans des démarches responsables afin de gérer durablement et de façon raisonnée ces ressources, dans une logique de circuit court et d'économie circulaire. Afin de valider cette mobilisation, l'UNICEM Normandie a mené une étude sur le recyclage et la valorisation des déchets du BTP et livre ici ses conclusions.

Collecte, recyclage et valorisation, les engagements de l'industrie extractive

L'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction), aux côtés de l'UNPG (Union nationale des producteurs de granulats) et du SNBPE (Syndicat national du béton prêt à l'emploi), a signé en 2016 l'un des tout premier ECV (Engagements pour la croissance verte) confirmant la mobilisation de l'ensemble des professionnels du secteur dans sa contribution à la transition écologique.

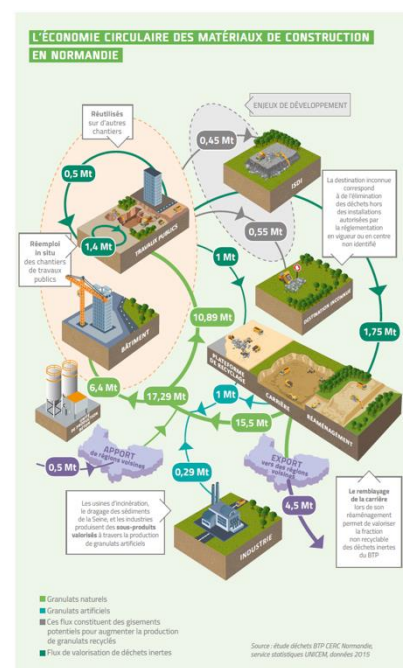
Afin de valider cet engagement, l'UNICEM Normandie a mené durant deux années des travaux collaboratifs, financés par le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine, ayant pour objectif d'identifier clairement les aspects quantitatifs et qualitatifs de la production de granulats recyclés sur son territoire. Elle a ainsi confié à la CERC Normandie, la cellule régionale de la filière construction, la réalisation d'une étude qui portait sur six grands critères : réglementaires, territoriaux, sociétaux, économiques, géologiques et techniques et marchés.

L'UNICEM Normandie délivre, aujourd'hui, les conclusions inédites de cette analyse. Un bilan plutôt prometteur.

En préambule, il est nécessaire de rappeler que, pour la filière, le traitement des déchets se décline autour des trois grands axes : le réemploi direct de chantier à chantier, le recyclage via les plateformes dédiées, la valorisation par le remblayage des carrières.

En Normandie, les déchets produits par le BTP s'élèvent à 6,11 millions de tonne (MT) dont 5,65 sont dits « inertes » par conséquent non dangereux. Sur ces 5,65 MT, 82 % sont recyclés ou valorisés soit 4,65 MT : une belle performance sachant que l'Union européenne a fixé à 70 % le taux de valorisation des déchets du BTP à l'horizon 2020.

Dans la région, pour répondre à la demande de la construction (bâtiments, infrastructures, travaux publics, etc.) l'utilisation des



granulats s'élève à environ 19,19 MT chaque année. Ces besoins sont couverts par les carrières normandes à hauteur de 16 MT, auxquels s'ajoutent 3,19 MT issus du recyclage, du réemploi et de la valorisation ainsi que, pour une petite partie, de composés de matériaux alternatifs secondaires (mâchefers, sédiments, etc.). Ces derniers permettent de couvrir 17 % des besoins.

Un plan d'action pour améliorer le taux de recyclage et de valorisation en partenariat avec la FRTP Normandie

Si la ressource minérale des granulats est actuellement abondante, il est nécessaire de la gérer durablement. C'est pour cette raison que, au-delà des chiffres, la démarche de l'UNICEM Normandie vise, également, l'élaboration d'un plan d'actions pour améliorer et optimiser la gestion du recyclage et de la valorisation. En voici les grands axes :

- Informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises sur l'utilisation des matériaux et les aspects normatifs (création d'outils de communication, promotion de la plate-forme nationale dédiée, www.Materrio.construction véritable centre de ressources).
- Créer un groupe de travail pour référencer toutes les documentations à intégrer sur la plateforme régionale dédiée à l'économie circulaire, NECI.
- Dispenser des modules d'information et de sensibilisation dans les écoles d'ingénieurs, universités et établissements de formation.
- Lancer une démarche de labellisation des plateformes de recyclage.
- Mener des expérimentations pour généraliser le suivi et la traçabilité des déchets inertes.

Carrière de Feuguerolles-Bully :

Une reconversion et un réaménagement en circuit court réussi

A 10 Kilomètres de Caen, le site de Feuguerolles-Bully, dans le Calvados (14), exploité par la SMC (Société des Matériaux Caennais), est spécialisé dans le recyclage et la valorisation des déchets du BTP depuis plus de 20 ans. Acteur majeur de l'activité en Normandie, il collecte et traite chaque année 200 000 tonnes de déblais inertes (c'est-à-dire non polluants) provenant des chantiers locaux. 100 % des matériaux recueillis sont valorisés. Sa proximité avec l'agglomération caennaise permet de réduire les distances de transport en matière d'évacuation des déblais tout en proposant aux clients de recharger dans l'autre sens des matériaux de remblaiement recyclés pour leurs chantiers.

Issus de travaux de déconstruction, de terrassement, de tranchées, etc., les déchets arrivant sur le site sont traités de deux façons. Ils sont soit recyclés, soit valorisés.

La boucle du recyclage : Les matériaux issus de la démolition d'ouvrages en béton et de voiries sont recyclés. Ils sont concassés, dé-ferraillés, triés. Ils sont ainsi destinés à être réutilisés sur tous types de chantiers quotidiens (réfection ou création de voiries, remblais de tranchées ...). Ces matériaux 100 % recyclés viennent se substituer à ceux extraits des carrières. Cela permet d'économiser les ressources naturelles, de diminuer les volumes envoyés en décharge et de lutter contre les dépôts sauvages, d'assurer une traçabilité complète des déchets, de réduire les nuisances liées au transport de par la proximité du site.

La valorisation pour le réaménagement environnemental du site :

Lorsqu'ils ne sont pas recyclables, les déchets inertes collectés sont réutilisés en valorisation paysagère, ce qui permettra à terme de reconstituer le paysage initial, « avant extraction ». Ils contribuent ainsi au réaménagement du site de la carrière et à la création d'un futur environnement favorable au développement de la faune et la flore. Plusieurs zones de biodiversité seront créées

(zones humides, zones boisées, prairies...), favorisant la colonisation spontanée des différentes espèces animales et végétales. A terme, le site se verra transformé en parc naturel ludo-pédagogique ouvert à tous.

A propos de l'UNICEM Normandie :

L'UNICEM Normandie, syndicat régional de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction, offre aux entreprises du territoire une présence syndicale rapprochée et joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques professionnelles. Le secteur des carrières et matériaux de construction représente, dans la région, 132 entreprises, 2 422 emplois et 444 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Pour en savoir plus : <http://www.unicem.fr/accueil/la-federation/regions/normandie/>